Le dossier ci -joint fait état de l'ensemble des réalisations (et honoraires) du prestataire pour le compte de Mr Lucien SAPIN dans le cadre de la conception du site web sos player .

Contrat & Devis

M2L Manager

ToanWy Society ©

Le contrat :

Contrat N° 2014000015

ARTICLE I: DESIGNATION DES PARTIES

Entre la Société

ToanWy Society, société de conception web et d'application, dont le siège social est situé 5 rue de Saint-Denis 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés représentée par Guillaume DUVAL habilité à signer le présent contrat.

Ci-après dénommée « le Concepteur »

D'UNE PART

EΤ

La Maison des Ligues de Lorraine, dont le siège social est situé au 13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, représentée par Monsieur Lucien Sapin habilité à signer le présent contrat.

Ci-après dénommée « le Client »

D'AUTRE PART

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE II: OBJET DU CONTRAT

"Le Concepteur" moyennant le paiement par "Le Client" de la redevance indiquée à l'article IV, s'engage à développer un site web appelé M2L Manager comme défini à l'article III.

ARTICLE III: DEVELOPPEMENT

Ce site web sera développé par "Le Concepteur" suivant les prescriptions fournies par "Le Client" soit:

• Se reporter au Dossier 3, "Cahier des Charges".

"Le Concepteur" s'engage à développer le site web sos player suivant les fonctionnalités décrites dans le devis N° 2014000012.

ARTICLE IV : CONDITIONS FINANCIERES

"Le Client" paiera à "Le Concepteur" la somme suivante répartie comme suit.

Soit en hors taxe 1401 €

Tva à 20% (296 €)

Soit en TTC 1776 €

- 10 % à la commande par chèque
- A la livraison de la maquette (Phase post-analyse) 20%.
- A la livraison de la station opérationnelle 40%.
- A la recette définitive du logiciel 30%.

Les autres règlements seront effectués à 30 jours le 10 sur présentation de facture.

Tout règlement "du Client" après la date d'échéance entraînera des pénalités de retard de «une fois et demie» le taux d'intérêt légal Loi N° 92-1442 du 31.12.92.

ARTICLE V: DELAIS

"Le Concepteur" s'engage à réaliser le site web dans un délai prévisionnel de un mois.

Chaque jour de retard par rapport à la date limite de livraison du site (Tous éléments compris), engagera la société ToanWy Society à déduire de ses honoraires 100,00€.

<u>ARTICLE VI : RESERVE DE PROPRIETE</u>

Le contrat confère au "Client " la totale propriété des logiciels développés.

"Le Concepteur" se réserve le droit de réutiliser les sources qu'elle a tirées de l'exécution des présentes et de conserver une copie des résultats de ses travaux.

La société "ToanWy Society" conserve la propriété pleine et entière sur les prestations vendues jusqu'au paiement complet du prix en application de la loi du 12 mai 1980.

La société "ToanWy Society" fournira à la fin du projet, les sources commentées "Au Client".

ARTICLE VII - CLAUSE RESOLUTOIRE - EFFETS DE LA RESOLUTION

Dans le cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties des obligations mises présentement à leur charge sauf application des dispositions de l'article 1148 du Code Civil, la partie qui subira le préjudice pourra résilier les présentes conventions après mise en demeure visant la présente clause et faite à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception, et demeurée infructueuse dans un délai de huitaine à compter de la réception de cette mise en demeure.

Dans cette hypothèse, la résiliation sera réputée acquise à la partie qui aura subi le préjudice sous réserve de tous les dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de la partie défaillante.

Aussi, dans le cas où "Le Concepteur "serait réputé fautif de la résiliation tout règlement de la part "du Client "sera stoppé.

ARTICLE VIII: LITIGES

Pour le Concepteur

En cas de contestation, le litige ne pouvant être réglé par arbitrage amiable, relève de la compétence expresse du Tribunal de Bobigny, même en cas d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs.

Fait en deux exemplaires originaux

A Paris, le 16 Février 2015

Pour le Client

Le DEVIS:

Devis N° 2014000015

Devis émanant de :

ToanWy Society

5 RUE SAINT-DENIS 75001 PARIS A l'attention de :

Mr Lucien SAPIN

LA MAISON DES LIGUES 13 RUE JEAN MOULIN 54510 TOMBLAIME

Ce devis fait état des différents éléments réalisés (ainsi que des tarifs associés) par la Société ToanWy Society dans le cadre de la conception du site web «M2L Manager».

Informations Générales

Site web qui servira de plateforme de gestion d'informations pour l'administrateur ainsi que pour le personnel de la Maison des Ligues de Lorraine.

Plateforme web, compatible tout navigateur et tout support (Ordinateur, portable, smartphone, tablette...).

Nous devons concevoir le site web ainsi que le lien entre ce dernier et la base de données hébergée sur le serveur de la M2L. (Cette base de données sera commune à tous les sites et applications hébergés par la M2L).

L'administration du/des serveur(s) de la M2Let le contenu de la base de données sont pris en charge par l'administrateur de la M2L.

Pour plus de détails, voir le cahier des charges

Devis et Temps de travail

	Répartition temps de travail (en heure)		Répartition temps de travail EQUIPE (en heure)	Total /
Tâche	Chef de projet (TOURE KIAME)	Kiame toure	(Taux horaire de 40 Euros)	(En Euros)
Gestion de Projet	2	0	2	80

Architecture de l'appli (Mise en place du plan général du site)	2	1	3	120
Gestion SQL (Création, modifications BDD)	1	1	2	80
Design (CSS, Couleur, affichage)	1	3	4	160
Interface administrateur(Crud)	0	7	7	280
Tâches de fond (Connexion à la BDD)	4	1	5	200
Images (Création, insertion)	1	0	1	40
Debug	3	3	6	240
Documentations Diverses	5	2	7	280
TOTAL HORAIRE / PERSONNE	19	18	37	1480
TOTAL HT				
dont (TVA à 20%)				
TOTAL TTC				1776

Caractéristiques du contrat

Nom du contrat	Prestation, développement et conception de site web		
Les parties	Client	Prestataire	
	Mr Lucien SAPIN Directeur de la (M2L) Maison des Ligues de Lorraine	ToanWy Society - Aurélien MELIA - Guillaume DUVAL	
Objet	Création et développement d'une plateforme web de gestion d'informations centralisées (M2L Manager).		
Obligation	Client	Prestataire	

- Payer la prestation
- Fournir les documents et informations nécessaires au prestataire
- Exprimer ses besoins
- Mise à disposition des renseignements ou accès si nécessaire
- Réaliser le cahier des charges
- Réaliser l'application
- Faire les tests nécessaires
- Réaliser la documentation
- Livrer le site web à la date prévue

Date butoir pour la livraison de l'application

36 jours (Samedi et Dimanche compris) 16 / 05 / 2021

Validité du Devis

6 mois

Information complémentaire

Ce devis n°2014000015 est lié au contrat n°2014000015

Date: 16 / 03 / 2021

Devis émanant de

ToanWy Society

5 RUE SAINT-DENIS 75001 PARIS

A l'attention de :

Mr Lucien SAPIN

LA MAISON DES LIGUES 13 RUE JEAN MOULIN 54510 TOMBLAIME

Signature prestataire :

Signature client: